

APPEL A PROJETS 2012

Projet Urbain de Cohésion Sociale de la ville de Migennes



Licence n°2007 CUEF 0394

AVEC LE SOUTIEN DE



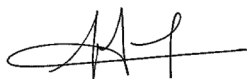
Mesdames, Messieurs,

La ville de Migennes bénéficie aujourd'hui d'un Projet de Rénovation Urbaine et d'un Projet Urbain de Cohésion Sociale qui permettent l'amélioration au quotidien de la qualité de vie des habitants dans les quartiers.

Le **Projet Urbain de Cohésion Sociale** propose un cadre, des objectifs et la possibilité pour tous les acteurs, y compris les habitants par le biais des associations, de mettre en place des projets, avec les financements adéquats.

Cette année encore, nous faisons appel à vous, en tant qu'acteur du tissu local, associatif ou partenaire institutionnel, pour proposer et mettre en œuvre des projets.

Vous trouverez dans les pages suivantes les différents objectifs prioritaires auxquels les projets proposés pourront répondre, ainsi que des indications quant à la procédure à suivre pour le dépôt et le suivi de vos dossiers (à remettre au plus tard le 15 décembre 2011).



François MEYROUTINE
Maire de Migennes



Patrick BOUCHARDON
Secrétaire Général
de la Préfecture de Yonne

Thématiques

Depuis 2007, nous vous invitons à proposer et mettre en œuvre des projets visant l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Migennois **à travers cinq thématiques** :

- Habitat et cadre de vie ;
- Emploi et développement économique ;
- Éducation et égalité des chances ;
- Santé ;
- Citoyenneté et prévention de la délinquance.

Trois axes transversaux s'ajoutent à ces domaines : la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes-femmes et le développement durable.

Vous trouverez ci-après le détail des objectifs opérationnels pour chacune des thématiques.

Priorités 2012

Conformément aux besoins identifiés notamment lors de l'évaluation du Projet Urbain de Cohésion Sociale, **trois priorités ont été dégagées** :

- L'insertion sociale et/ou professionnelle, notamment des plus jeunes ;
- Le vivre ensemble, l'implication des habitants à la vie locale, la promotion des habitants par l'éducation populaire ;
- L'amélioration de l'accès aux soins et les actions de prévention santé.

Le PUCS : un guichet unique

Le PUCS permet **une présentation globale d'un projet à différents financeurs** : État, ACSE, Région, Département, Ville de Migennes, CAF, Domanyes...

Chaque partenaire accordera des financements aux actions qu'il jugera pertinentes et relevant de son champ de compétences.

DES PROJETS POUVANT REPONDRE A DIFFERENTS OBJECTIFS

HABITAT ET CADRE DE VIE

Le secteur Mignottes - Ville Haute, principal quartier d'habitat social de la commune de Migennes, fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine. Afin de valoriser ce territoire tout en luttant contre son isolement du reste de la ville et son image peu attractive, des actions viseront au réaménagement de la voirie et des espaces publics, la démolition-reconstruction d'immeubles, la construction de nouveaux lotissements, la mise en œuvre d'une **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité** et d'un **atelier de relogement**. Le Projet Urbain de Cohésion Sociale devra permettre d'accompagner ces actions et de construire de nouveaux projets pour les autres quartiers de la ville. Ainsi, plusieurs objectifs opérationnels ont été fixés pour le Projet Urbain de Cohésion Sociale :

- Mobiliser les habitants sur les thèmes de la préservation du cadre de vie et du renforcement du lien social,

- Favoriser l'implication des habitants à la vie de leur quartier et de leur ville,
en permettant le développement des projets portés par les habitants pour les rendre acteurs de la vie locale, dans l'esprit de l'éducation populaire.

- Favoriser l'écocitoyenneté et lutter contre la précarité énergétique dans le logement,
en sensibilisant et en accompagnant les habitants dans la maîtrise de leur consommation énergétique et le tri des déchets.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La ville de Migennes, ainsi que ses partenaires publics et privés, agissent pour **développer l'implantation d'activités artisanales, commerciales et industrielles** sur la commune (développement des parcs d'activités, de commerces, d'un village pour l'emploi). Des actions sont également mises en œuvre pour faciliter **l'accès à l'emploi** (dispositifs d'accompagnement, de formation, d'orientation professionnelle). Afin de renforcer ces efforts et de parvenir à l'élaboration d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle, des actions pourront être menées dans le cadre du Projet Urbain de Cohésion Sociale si elles répondent aux objectifs opérationnels suivants :

- Développer la mise à l'emploi des personnes les plus éloignées de l'entreprise,
en les aidant à repérer leurs aptitudes et leurs compétences professionnelles, et en favorisant leur accès à la formation et à la qualification.

- Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active,
en les accompagnant dans la construction et la concrétisation de leur parcours professionnel.

- Développer la mobilité des personnes en démarche d'insertion,
en améliorant, diversifiant l'offre de transport et en levant les freins - financiers, psychologiques, linguistiques - à son accès.

- Faciliter et accompagner les démarches des porteurs de projets économiques,
en favorisant l'implantation/la reprise et le développement d'activités économiques et/ou en leur permettant de pourvoir leurs besoins futurs de main d'œuvre si nécessaire.

EDUCATION ET EGALITE DES CHANCES

L'objectif général de cet axe de travail est de viser à **la réduction des écarts sociaux** entre individus par la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs opérationnels énumérés ci-dessous :

- Favoriser la réussite des enfants et des jeunes,

en développant le soutien scolaire pour les élèves en difficulté ;
en luttant contre le décrochage scolaire par des moyens innovants et complémentaires à l'existant ;
en mettant l'accent sur les compétences et les potentialités des jeunes et de leur famille ;
en encourageant et en valorisant les initiatives citoyennes des jeunes.

- Développer l'accès de tous à la culture, aux loisirs et aux sports,

en facilitant l'accès et en développant les pratiques culturelles, sportives et de loisirs afin de réduire les inégalités existantes dans ces différents domaines (organisation d'événements, découvertes, accès adaptés aux ressources...).

- Favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la langue française orale et écrite,

en luttant contre l'illettrisme auprès de publics enfants, jeunes ou adultes et/ou en permettant l'apprentissage et/ou le perfectionnement en langue française orale pour des publics non-francophones.

- Développer le soutien à la fonction parentale,

en soutenant et en accompagnant les parents dans leurs fonctions éducatives, notamment par le partage d'expériences.

SANTE

Différentes politiques territoriales de santé sont menées par l'État et d'autres acteurs, notamment sur l'offre et la qualité du système de soins, la toxicomanie et dans le domaine de la prévention. Afin de renforcer ces actions, les projets déposés devront répondre aux objectifs suivants :

- Poursuivre la mise en place d'un réseau partenarial et territorialisé en matière de santé, chargé de préconiser puis mettre en œuvre des actions dans les champs de l'accès aux soins et de la prévention.

- Accompagner les publics en difficulté vers une démarche de soins,

en favorisant, sur la base des besoins identifiés, l'accès aux soins des publics ciblés et la prise de conscience de certaines personnes en difficulté de la nécessité d'engager une démarche par un accompagnement spécifique.

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Les actions de ce volet ont été établies en collaboration avec les acteurs du **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**. Par conséquent, les moyens mobilisés dans le cadre du PUCS devront répondre aux objectifs ci-dessous :

- Faciliter l'accès aux droits du Citoyen,

à travers une offre complémentaire à l'existant en matière d'information de proximité sur les droits et devoirs des citoyens, d'aide aux victimes ou d'aide juridique.

- Développer l'éducation civique et l'apprentissage de la citoyenneté,

en sensibilisant les habitants aux enjeux de citoyenneté et en promouvant la connaissance des règles du «vivre ensemble».

- Mettre en place des actions de médiation urbaine de proximité,

- Lutter contre la récidive des primo-délinquants et favoriser leur insertion,
en les impliquant dans des projets citoyens.

- Prévenir les violences faites aux personnes, notamment les violences intra-familiales, en sensibilisant tant la population locale que les acteurs locaux potentiellement confrontés à ce phénomène.

AXES TRANSVERSAUX

(pouvant être intégrés dans les projets de chacun des axes)

- Lutter contre les discriminations,

en sensibilisant les agents de services publics et les employeurs au phénomène complexe de la discrimination (définition(s), cadre juridique,...) ;
en informant les victimes de discrimination sur leurs droits et les structures existantes pour les accompagner dans leur démarche juridique.

- Favoriser l'égalité hommes-femmes,

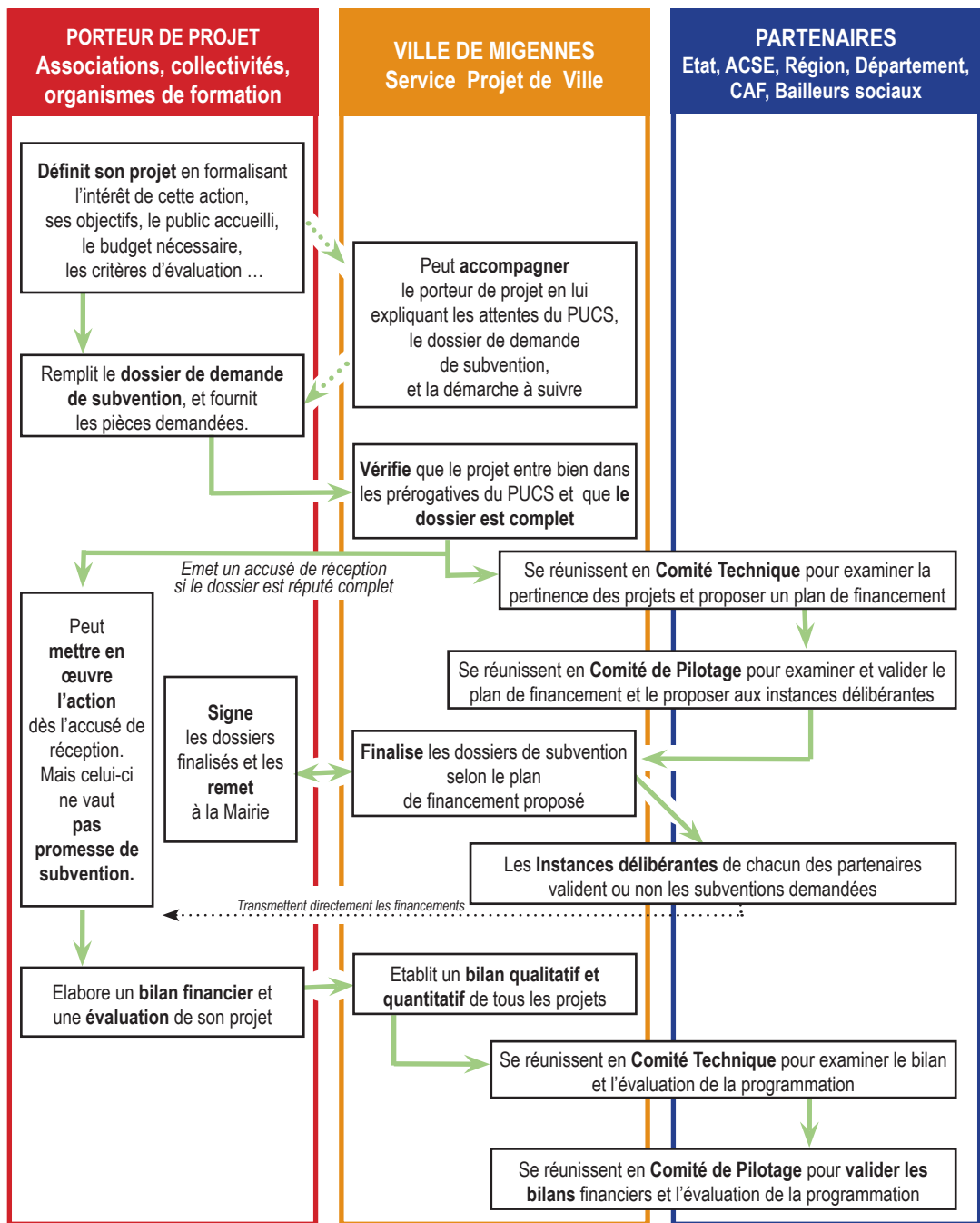
en veillant à la mixité des publics accueillis dans les actions ;
en privilégiant la mise en œuvre d'actions pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines professionnel, de la formation, de l'accès aux droits, à la culture, aux sports et aux loisirs.

- Sensibiliser au développement durable,

en favorisant l'information, voire la formation, au concept de développement durable et aux moyens de lutter contre les effets indésirables des activités humaines sur la planète, par des actions ouvertes à toute la population.

LE PARCOURS DE VOTRE PROJET

de la théorie à la pratique



**VOUS SOUHAITEZ ETRE ACCOMPAGNE
DANS L'ELABORATION DE VOTRE PROJET**

Contactez Noémie Jailloux,
Chargée de mission Développement Social Urbain de la ville :

par téléphone au 03.86.80.09.45
par e-mail : dsu@ville-migennes.fr

**VOUS SOUHAITEZ DEPOSER
UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Par internet : téléchargez le dossier sur le site de la ville de Migennes,
remplissez-le,
puis adressez-le par mail à dsu@ville-migennes.fr

L'EXAMEN DE VOTRE DOSSIER

- Pour cette première programmation,
les partenaires se réuniront en :
- Comité Technique autour du 13 janvier 2012
 - Comité de Pilotage autour du 26 janvier 2012

Une seconde programmation pourrait être mise en place en juin 2012.

Date limite de dépôt des dossiers
le 15 décembre 2011
(pour la première programmation)